

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 851

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 21

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« dans »

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.